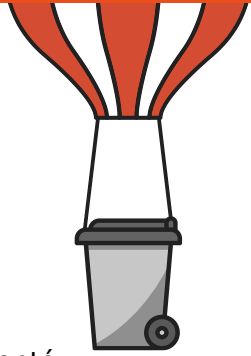


INVITATION

2 HEURES POUR VOUS FAIRE UNE VERITABLE IDÉE !

LA TARIFICATION INCITATIVE



En France au 1^{er} janvier 2022, 200 collectivités et 6,6 millions d'habitants ont déjà adopté un mode de financement incitatif avec 30 à 50 % d'ordures ménagères résiduelles en moins par habitant !

A vous maintenant de vous familiariser à la mise en œuvre de ce nouveau modèle de financement du service déchet en participant à une réunion d'information spécialement conçue pour répondre à toutes vos interrogations :

Le 00/00/2022

à (lieu)

de 00h00 à 00h00

Au-delà de l'aspect économique, l'ambition de la tarification incitative est de réduire les déchets ménagers et d'améliorer leur valorisation pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique adoptée en août 2015.

Lors de la réunion, vous vous familiariserez avec :

- Les modalités de la TEOMi ou REOMi
- Le niveau de performance attendu en tarification incitative (productions, coûts)
- L'impact sur l'organisation du service
- L'intérêt pour les usagers

Un consultant spécialisé répondra à toutes vos questions.

Si réunion en distanciel : Un lien pour vous connecter vous sera envoyé quelques jours avant la réunion.

Dans l'attente de partager ce moment avec vous, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame Monsieur, nos sincères salutations.

Rendez-vous le 00/00/2022 pour découvrir les clés d'une mise en œuvre de la tarification incitative réussie dans votre collectivité.